



## Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) pérenne

---

### Intitulé du GT : « Toxicovigilance des intrants du végétal, des biocides et des médicaments vétérinaires »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaires d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

#### ■ Rôle et missions :

Ce groupe de travail, qui ne s'intéressera qu'aux effets sur la santé humaine de ces 3 catégories de produits réglementés, aura pour missions de :

- réaliser l'analyse des données extraites de la BNCM (base nationale des cas médicaux des centres antipoison) et des autres sources ;
- proposer des recommandations visant à la réduction des risques en tant que de besoin ;
- coordonner et favoriser les remontées des signalements d'effets indésirables associés aux PPP émanant des centres antipoison et leur analyse en vue de leur exploitation dans le cadre de la PPV ;
- mettre en évidence des signaux émergents reflétant les risques associés à l'utilisation de ces produits ;
- contribuer à la réponse à des saisines relatives aux produits réglementés ou à leurs effets, lorsque celles-ci relèvent pour tout ou partie du domaine de la toxicologie humaine.

Le programme de travail sera établi par l'Anses en fonction du calendrier européen des réapprobations des substances actives, des réexamens des préparations commerciales pour les produits phytopharmaceutiques et les produits biocides et des besoins d'actualisation des données rassemblées par la PPV.

Pour les 3 thématiques entrant dans son champ de compétences, le GT pourra s'autosaisir en fonction de signaux émergents et répondre à des saisines.

#### ■ Composition et fonctionnement :

En application des règles d'indépendance de l'expertise de l'Agence, les experts sont nommés intuitu personae, pour la durée de leur mandat qui est de 4 ans.

Ils doivent remettre à l'Anses une déclaration publique d'intérêts (DPI) mentionnant tout lien d'intérêts, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans le champ de compétence de l'Agence.

Le GT « Toxicovigilance des intrants du végétal, des biocides et des médicaments vétérinaires » sera composé d'une douzaine d'experts ayant des compétences en toxicologie clinique humaine et vétérinaire, en médecine du travail et en épidémiologie.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce groupe scientifique sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées pour la constitution du « GT Toxicovigilance des intrants du végétal, des biocides et des médicaments vétérinaires ».

Ce groupe de travail, qui se réunira tous les deux mois environ, sera rattaché principalement aux Comités d'experts spécialisés « Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques » et « Substances et produits biocides » ; les travaux du GT pourront être présentés également devant d'autres commissions de l'Anses, et notamment le GT PPV.